



Bocage de Bourgogne : la boîte à outils

Moyens, mesures, méthodes et programmes pour conserver ou restituer les haies

Mercredi 12 avril 2006

Lycée agroalimentaire, Plombières-lès-Dijon



SOMMAIRE

NOTE D'INTENTION.....	1
REMERCIEMENTS.....	2
PROGRAMME	3
LES PERCEPTIONS DU BOCAGE : LES MOTS POUR EN PARLER.....	4
INFORMATIONS, OUTILS ET TECHNIQUES	10
MODERNISER L'ENTRETIEN DES HAIES POUR UNE GESTION GLOBALE DES PAYSAGES BOCAGERS	14
PLANTER DES HAIES : ET APRES ?.....	16
LES POLITIQUES AYANT UN IMPACT SUR LES HAIES EN BOURGOGNE.....	20
LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES FAVORISENT-ELLES LA BIODIVERSITE BOCAGERE ?.....	22
CONSERVER LES HAIES POUR PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU : LES INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	25
LE PLAN BOCAGE DU CONSEIL REGIONAL EST-IL COMPATIBLE AVEC LE MODE ACTUEL DE DEVELOPPEMENT DES PAYS RURAUX ?	29
POLITIQUES ET MESURES EN FAVEUR DES HAIES : FAUT-IL INTERVENIR PARTOUT DE LA MEME FAÇON ?.....	33
LE BOCAGE DANS LA PROCEDURE D'AMENAGEMENT FONCIER DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE	40
LA PRESERVATION DES BOUCHURES DANS LE POS DE SAINTS-EN-PUISAYE.....	44
CONCLUSION.....	45

NOTE D'INTENTION

L'Observatoire Régional de l'Environnement de Bourgogne et l'Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (ENESAD) ont développé un dispositif d'observation des évolutions du bocage. Dans ce cadre, plusieurs études conduites ces dernières années ont permis d'analyser les raisons qui expliquent le maintien ou le recul des haies - et notamment, parmi ces raisons, le rôle des politiques publiques.

Parallèlement, d'autres acteurs, et notamment le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons (CSNB), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et la Fédération Régionale de Chasseurs de Bourgogne (FRCB), ont également mené des travaux sur ces questions, en particulier sur la gestion des haies et leur valorisation possible dans le cadre des exploitations agricoles.

Il apparaît aujourd'hui utile de dégager les conclusions de ces différentes initiatives, dans la perspective notamment **d'apporter aux pouvoirs publics des éléments de réflexion qui peuvent contribuer à orienter des politiques en faveur du maintien des haies en Bourgogne.**

C'est dans cette perspective qu'une réunion de restitution est envisagée avec les différents partenaires au début de l'année 2006.

Un observatoire des bocages ?

REMERCIEMENTS

Alterre Bourgogne remercie l'ensemble des participants à cette rencontre, et particulièrement les intervenants suivants :

Luc THIEBAUT (ENESAD) – Annie COMMEAU (Centre Régional de la Propriété Forestière) – Marcel EBERHART (Lycée de Charolles) – Philippe ROYER (ENESAD) – Philippe DEVIS (Agence Régionale pour l'Environnement et le Développement Soutenable en Bourgogne) – Thierry PEYRTON (Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire) – Sophie MORVANNIC (Agence de l'Eau Seine-Normandie - Direction de secteur Seine-Amont) – Alain CORDIER (Conseil régional de Bourgogne) – Jérôme DUFOUR (Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne) – Francis CLUZEL (Conseil général de la Nièvre) – Guy FROMENTIN (Maire de Saints-en-Puisaye)

PROGRAMME

mercredi 12 avril 2006, de 14h30 à 17h30
Lycée agroalimentaire de Plombières-lès-Dijon (salle polyvalente)

Avec les interventions de :

1^{re} SEQUENCE : SUR LE TERRAIN

- ▶ Luc THIEBAUT - ENESAD
Les perceptions du bocage : les mots pour en parler
Les représentations du bocage par les agriculteurs du canton de Somberron : conséquences pour les politiques.
- ▶ Annie COMMEAU – Centre Régional de la Propriété Forestière
Informations, outils et techniques pour faciliter le maintien de la haie
Résultats d'une campagne de sensibilisation et de démonstrations autour de la création et l'entretien des haies, sur quatre territoires "tests" de Bourgogne : août 2004-décembre 2005
- ▶ Marcel EBERHART – Lycée de Charolles
Moderniser l'entretien des haies pour une gestion globale des paysages bocagers
- ▶ Philippe ROYER – ENESAD
Planter des haies : et après ?
Les enseignements pour l'avenir de 42 km de haies en Bourgogne plantées depuis 10 ans.

2^e SEQUENCE : LES POLITIQUES

- ▶ Philippe DEVIS - Agence Régionale pour l'Environnement et le Développement Durable en Bourgogne
Présentation de l'étude de Bertrand LEROY : Les politiques actuelles ayant un impact sur le bocage en Bourgogne
- ▶ Thierry PEYRTON - Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire
Les mesures agro-environnementales favorisent-elles la biodiversité bocagère ?
Contribution à l'évaluation des mesures agro-environnementales : le cas du bocage en Saône-et-Loire
- ▶ Sophie MORVANNIC – Agence de l'Eau Seine-Normandie - Direction de secteur Seine-Amont
Conserver les haies pour protéger les ressources en eau
Les interventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- ▶ Alain CORDIER – Conseil régional de Bourgogne
Le PLAN BOCAGE du Conseil régional est-il compatible avec le mode actuel de développement des pays ruraux ?
- ▶ Jérôme DUFOUR - Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne
Politiques et mesures en faveur des haies : faut-il intervenir partout de la même façon ?

3^e SEQUENCE : LA PROCEDURE D'AMENAGEMENT FONCIER DU CONSEIL GENERAL + ILLUSTRATION

- ▶ Francis CLUZEL – Conseil général de la Nièvre
Le bocage dans la procédure d'aménagement foncier du Conseil général de la Nièvre
- ▶ Guy FROMENTIN – Maire de Saints-en-Puisaye
La préservation des bouchures dans le POS de Saints-en-Puisaye

LES PERCEPTIONS DU BOCAGE : LES MOTS POUR EN PARLER

D'après l'intervention de :
Luc THIEBAUT – ENESAD

"BOCAGE", "HAIE" : LES MOTS POUR EN PARLER

L'efficacité d'une politique sur un des champs de l'action publique nécessite de définir son objet et de prendre en compte les représentations de cet objet par les acteurs concernés qu'il soient demandeurs (au sens de Easton, 1974), soutiens (ibid.) ou cibles de la politique. C'est dans cette perspective que cette communication débrousaille les objets "haie" et "bocage" quant à l'emploi de ces vocables et aux fonctions qui leur sont associées.

Cadre et objectifs du travail

- Ce travail est parti du projet mémoire d'ingénieur ENESAD, à l'époque seulement envisagé, de Bertrand Leroy (2005) sur *les Politiques actuelles ayant un impact sur le bocage en Bourgogne* (présenté par ailleurs dans cette journée d'études). Avant donc ce mémoire, l'occasion fut offerte de faire travailler quatre autres élèves-ingénieurs de la même option Environnement-Agriculture de l'ENESAD, Hélène Coulombeix, Gaëtan Deunette, Karine Lazarus et Amandine Rochette sur les représentations des politiques sur le bocage. Ce travail était encadré par Nathalie Joly et Luc Thiébaud. Le territoire d'enquête était imposé par le cadre pédagogique d'ensemble : le canton de Sombornon, Côte d'Or. De ce travail, nous présentons ici uniquement ce qui concerne la connaissance et l'emploi, par les acteurs du canton, des deux mots et les fonctions qui sont associées.
- A partir de cette enquête de terrain, nous élargissons la réflexion en nous basant, entre autres, sur une recherche d'occurrences des deux mots et de la désignation des fonctions qui peuvent leur être associées par un moteur de recherche. L'ensemble s'intègre dans les travaux du Centre d'Economie et Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux, Unité Mixte de Recherches INRA-ENESAD et notamment à ceux qui, depuis plus de 20 ans, essaient de repérer les politiques d'environnement sur l'agriculture et les objets en jeu dans cette relation conflictuelle entre ces deux préoccupations sociétales.

Les méthodes utilisées

- Le travail sur les représentations des politiques sur le bocage dans le canton de Sombornon est constitué de deux enquêtes réalisées pendant l'hiver 2005 sur le canton de Sombornon.
- L'une, visant les politiques sur le bocage, a permis d'interroger 9 agriculteurs et 5 maires, à l'aide d'un guide d'enquête. Elle s'est déroulée dans 7 communes, inégalement concernées par la présence du bocage et par les menaces sur cet objet, ce

qui a conduit à adapter le protocole en cours de route pour tenir compte d'une situation lacunaire où le problème exploré (menaces sur le bocage et intérêt d'une politique) ne se pose pas partout.

- L'autre est un sondage auprès de 36 habitants de 4 de ces communes à l'aide d'un questionnaire à questions fermées.

Passant du canton de Sombornon au Monde, francophone du moins, une recherche bibliographique s'est prolongée, notamment par des interrogations de l'Internet par Google, et notamment une recherche chiffrée d'occurrences à la date du 27 mars 2006.

Les résultats de l'enquête sur le canton de Sombornon

Il apparaît que le mot "bocage" est ignoré de certains acteurs clés (plusieurs maires) et inutilisé par la plupart. Pour beaucoup d'acteurs, "bocage" est synonyme de présence de haies. Parmi ceux qui connaissent le mot, plusieurs ne l'appliquent pas au même objet que l'enquêteur-ingénieur : un agriculteur ne voit pas de bocage dans sa commune, réputée bocagère, un autre le définit comme une "terre humide" (un agriculteur). Ils parlent plutôt de "haies", de "murets enfrichés" et d'"épinés".

Les rôles les plus souvent évoqués sont les effets coupe-vent, antiérosif. Le terme d'"abri" est utilisé aussi bien pour la faune sauvage (gibier, oiseaux) que pour les animaux de rente, mais c'est pour ces derniers qu'il concerne un abri contre le vent. Secondairement ont été avancés des avantages tels que les rôles de clôture et de production de bois joués par les haies.

L'inconvénient majoritairement mentionné est le coût et le temps de travail nécessaires à l'entretien des haies. Puis sont évoqués l'obstacle au passage des engins, la perte de production et les problèmes pour la déclaration PAC. Cependant, l'enquête a fait apparaître que, dans la zone étudiée, les haies gênantes ont été enlevées et les haies restantes ne sont pas menacées d'arrachage.

Pour les habitants, les haies sont surtout définies par leur fonction de barrière ; le rôle de coupe-vent est souvent évoqué, peut-être en raison du contexte météorologique de l'enquête (formation de congères par exemple) ; l'érosion est citée en troisième position.

Pour tous, maires, agriculteurs, habitants, l'aspect paysager des haies est apprécié, mais celles-ci doivent être entretenues.

Il est intéressant de resituer ces résultats par rapport à une typologie économique a priori des avantages procurés par les haies (d'après Thiébaud, 1987 et 1992, complété) :

- bénéfices privés : production de bois, de fruits..., abris pour le bétail (pour les "bêtes privées" comme on disait au XVI^e siècle) ;
- bénéfices pour deux acteurs : clôture ;
- bénéfices agronomiques collectifs (collectifs pour les agriculteurs) ;
- bénéfices agronomiques et environnementaux : érosion, coupe-vent ;
- bénéfices environnementaux : faune sauvage (à concernement plus ("oiseaux") ou moins (gibier) collectif) ; paysage (esthétique).

Force est de constater que, dans l'enquête sommaire résumée précédemment, les réponses des différents enquêtés classés selon leur statut (élus représentants du collectif, agriculteurs producteurs et habitants, censés être les usagers de l'environnement) ne correspondent pas à cette typologie des concernés attribués aux rôles, évoqués, de la haie. Encore un point à approfondir !

"Fonctions" du bocage, de l'agriculture ... ?

On peut supposer, bien que l'hypothèse n'ait pas été testée dans cette enquête, qu'une partie de l'écart précédent vient de la double acception, systémique et anthropocentrée, du mot "fonction" et de la combinaison, dans les réponses, d'éléments de connaissance du discours écologique sur la haie et le bocage et de déclaration d'intérêts catégoriels. En effet, dans les débats sur la haie depuis les années 1970, le mot "fonction" est presque devenu obligatoire au même titre que, depuis 10 ans, la "multifonctionnalité" quand on parle d'agriculture. S'agit-il du même concept ? Se trouvent en effet réactualisés les effets des deux sens de "fonction" qui, depuis longtemps, diffèrent selon le domaine (Rey) : du point de vue social, il s'agit de *la contribution "à la vie sociale"*, alors que, à propos des "choses", la fonction est un *"rôle actif caractéristique dans un ensemble"*. Cette deuxième acception est claire en mécanique, chimie, grammaire. L'écologie, ou du moins ses applications, apparaît au lecteur non écologue comme utilisant les deux acceptions de "fonction" sans toujours préciser le registre. Si nous qualifions la deuxième de "système", ne hiérarchisant pas les éléments du système "bénéficiant" de la fonction, la première est clairement "anthropocentrée". Ainsi l'écologie fait de la prédation une fonction (système, de régulation) mais, s'il s'agit du "tigre mangeur d'hommes" (ou du virus du SIDA) on ne parle plus de "fonction sociale" pour cet élément biocénétique, sinon à réduire la société (humaine) à une population à réguler. "Réservoir de ravageurs", est-ce une "fonction" de la haie ?

Un court-circuitage du même ordre est en jeu quand le fameux "IB" est alternativement utilisé comme sigle de "Indice Bocage" et de "Indice Biologique", au risque de faire porter par une science (la biologie) des jugements de valeur sur une réalité qui la dépasse et réduire le bocage à une seule de ses "fonctions".

D'où l'ambiguïté de l'expression *"fonction écologique"* (de la haie, ou même de l'agriculture) : s'agit-il d'une fonction au sens écologique (système) du terme ou d'une fonction assurée à la société, à l'homme, sur un plan écologique, comme dans le débat séculaire sur les (trois) fonctions de la forêt où la "fonction de protection", annonçant clairement son anthropocentrisme, a été remplacée par cette "fonction écologique" (complémentaire des fonctions "productive" - ou "économique" - et "sociale") ?

Rappelons qu'un bon exemple de ce qu'est une fonction, au sens de la société, est celle des "fonctionnaires" ; ils sont payés pour cela. Et au Moyen Age, "haie" était aussi le nom d'une "corvée qu'on imposait aux vassaux pour réparer les haies du seigneur". (Larousse, 1865-1876).

Retour sur les mots "haie" et "bocage"

Sur un siècle, l'un change (de sens) et l'autre pas

Certains des résultats de l'enquête de terrain peuvent être éclairés par une recherche lexicologique. On peut supposer que la faible diffusion du mot "bocage" dans la population étudiée est due à son usage aujourd'hui (par les politiques) dans une acception plus récente que celle, plus constante, de "haie".

Jusqu'au milieu du XX^e siècle¹, le "bocage" est encore un "petit bois, lieu agréablement ombragé" et sans aucune allusion aux haies ou au réseau. On retrouve ce mot à mot dans des Larousse de 1957, de 1923, et de 1865. La prolongation jusqu'à récemment, d'une acception antérieure de "bocage" peut expliquer la faible utilisation du mot à propos de ce qui n'est désigné ainsi que depuis peu. Elle relativise l'appréciation de Rey qui juge la première acception "vieille" et se réfère au seul XVIII^e siècle. Vieille, sans doute, mais depuis moins d'un demi-siècle².

Par ailleurs, la connotation de bocage a été longtemps, et jusqu'à récemment, poétique. Le Larousse de 1865, qui y consacre dix fois moins de lignes qu'à "haie", souligne cette utilisation essentiellement lyrique. Cet usage poétique a été beaucoup pratiqué, dans les siècles antérieurs, notamment par Voltaire³ qui met en scène "le bocage des Muses"⁴, et en fait, dans ses "Gaillardises", une figure érotique⁵ qui évoque d'ailleurs plus un triangle (bosquet) que des résilles (de haies)⁶ !

Au contraire, le sens actuel de haie était déjà dominant au temps de Voltaire⁷, et fin XIX^e siècle une haie est d'abord "la clôture d'un champ ou d'un jardin, faite avec des arbres, des arbustes ou des épines qui s'entrelacent" (Larousse, 1865-1876) et on évoque déjà certaines des fonctions étudiées aujourd'hui : les "haies vives" se subdivisent "en haies de défense, haies d'abri, haies fruitières ou fourragères" (ibid.).

Aujourd'hui, connotations et fonctions

Sautant les siècles comme des haies, passant d'Arouet à Google, nous avons survolé comment un moteur de recherche sur la toile (n'ayons pas peur du réticule !) comptait les occurrences de nos deux termes associés à différents mots clés de leurs fonctions. Cet exercice sommaire a négligé de nombreux biais, liés en particulier à des occurrences : homonymiques (dont l'une fut particulièrement haïe), onomastiques (notamment commerciales et surtout toponymiques)...

¹ A fortiori, au XIX^e siècle, où se constitue le paysage dont nous parlons.

² Même si le *Larousse du XX^e siècle en six volumes* (éd. 1932) donne déjà une définition correspondant à l'acception actuelle (celle de notre journée) : "nom donné par les géographes à un type de paysages où les parcelles d'exploitation, terres ou prairies, sont séparées par des haies vives où poussent de hauts arbres ; de là, même pour un pays dépourvu de forêt, un aspect boisé. Cette acception est, répétons-le, de l'édition de 1956 du nouveau *Larousse Universel*."

³ En plus d'écrire des poèmes à Madame du Bocage !

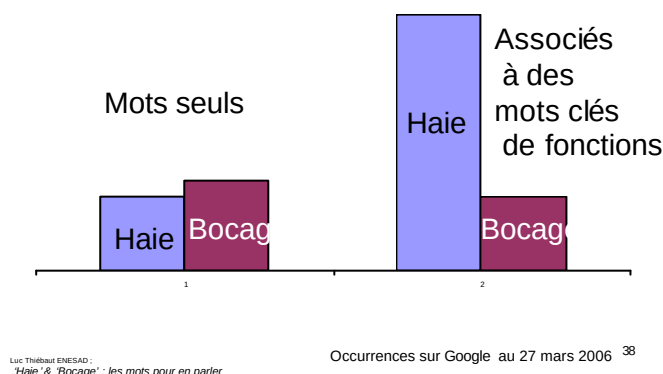
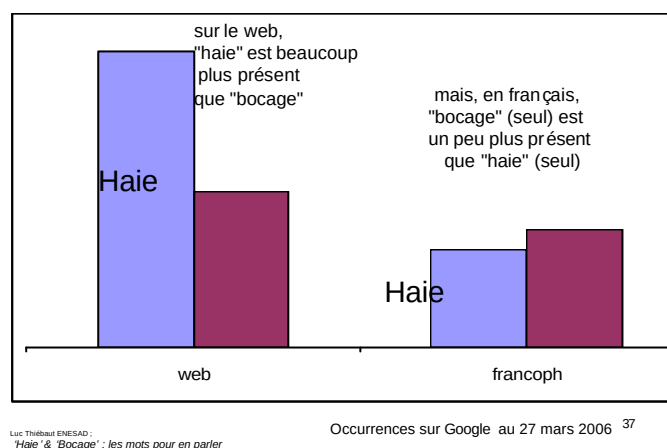
⁴ Dans "Le Temple de la gloire".

⁵ "Un petit bois touffu".

⁶ Dans ce poème, le *Labyrinthe* n'est pas le bocage (comme aujourd'hui au Puy du Fou) mais ce qu'il "couvre".

⁷ même si Voltaire l'utilise plus au sens de file : "le peuple se rangea en haie" (article "fanatisme").

Le détail est présenté ci-dessous :



Dans l'ensemble des pages francophones⁸, "bocage" apparaît 30 % plus que "haie", notamment du fait des usages toponymiques et commerciaux qui représentent les trois quarts des premières occurrences de "bocage" (seul), moins du dixième pour "haie" (seul). Par contre, dès qu'on les associe à un terme technique de notre champ, notamment à un des mots clés des fonctions étudiées ici, "haie" apparaît 3 à 4 fois plus que "bocage". Pour la suite, nous éliminons cette différence de prévalence.

Pour les deux termes, les mots clés des fonctions sont associés dans des proportions du même ordre :

- "eau" apparaît le plus fréquemment, mais pas ses déclinaisons techniques "pollution", "érosion" ;
- la "faune" et surtout les "oiseaux", la "flore" et plus encore les "fleurs" sortent plus que certains attributs, "esthétique", "harmonie" du "paysage", qui lui-même est très présent, ainsi que "joli".

⁸ C'est l'inverse sur l'ensemble des langues où "haie", deux fois plus présent que "bocage", advient plus facilement du fait de sa simplicité graphique.

Par contre "haie" et "bocage" sont inégalement associés à ces différents attributs. Si "haie", rappelons-le, sort toujours plus que "bocage", c'est moins net pour "faune", "oiseaux" et "flore", contrairement à "gibier" et "fleurs". Pour "paysage" et ses attributs recherchés, "esthétique", "joli", "harmonie", le "bocage" est aussi mieux représenté. De même avec "eau", mais pas ses déclinaisons techniques "érosion" et "pollution".

Préconisations pour le débat

Les quelques explorations qui précèdent devraient nous inciter à être plus vigilants sur le sens des mots, à accepter que d'autres catégories ou d'autres époques, même récentes, en aient d'autres acceptions et les emploient différemment. Bref, rigueur dans la démarche interne à un groupe d'experts ou de chercheurs, flexibilité dans le dialogue avec les praticiens et les usagers. Ceci doit permettre de soumettre plus clairement au débat politique l'intérêt de la conservation du bocage et de l'entretien des haies, ou plutôt que l'intérêt (qui serait général et absolu) mais parler des intérêts, rattachés à différentes "fonctions", à lister dans la transparence, sans langue de bois.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AUGE P. (dir.), *Nouveau Larousse Universel ; Dictionnaire encyclopédique en deux volumes*, Paris, Larousse, 1948 (éd.1957), 2 tomes - 1076 et 1092 p.

COULOMBEIX H., DEUNETTE G., LAZARUS K., ROCHETTE A., *Les politiques du bocage vues par les agriculteurs dans le canton de Sombernon (21)*, mars 2005, travail CSP de l'Option Environnement-Agriculture, 30 p.

EASTON D., *Analyse du système politique* (trad. Rocheron P.), Librairie Armand Colin, 1974 (texte publié en anglais en 1965), 488 p.

LAROUSSE P., *Grand Dictionnaire Universel*, Larousse, 1865-1876, 15 tomes.

LEROY B., *Les politiques actuelles ayant un impact sur le bocage en Bourgogne*, ENESAD (mémoire d'ingénieur) - OREB, septembre 2005, 58 p. + annexes

REY A (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaire Le Robert, 1998, 4294 p.

THIEBAUT L., *Evaluation des mesures de protection de la nature dans le cadre du remembrement*, INRA Station d'Economie et Sociologie, ENSSAA, 1987, 80 p. (Série Synthèses, Notes et Débats n° 5).

THIEBAUT L., *Demandes de biens d'environnement et interventions publiques en agriculture - cas de la France* - Thèse de doctorat en économie de l'Université de Montpellier I, 1992, 359 p. + annexes.

THIEBAUT L., *Genèse des problèmes et des politiques d'environnement en agriculture*, pp 113-138 de M. Cornu et J. Fromageau (éds) *Genèse du droit de l'environnement*, Vol II : *Droit des espaces naturels et des pollutions*, l'Harmattan, collection "droit du patrimoine culturel et naturel", 2001, 282 p.

INFORMATIONS, OUTILS ET TECHNIQUES POUR FACILITER LE MAINTIEN DE LA HAIE

D'après l'intervention de :

Annie COMMEAU – Ingénieur, Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne

Cadre du programme

Le Centre régional de la Propriété Forestière de Bourgogne (CRPF) a pris conscience depuis plusieurs années de la dégradation du bocage et réfléchit depuis 1992 à la mise en place d'actions en faveur de la haie.

En 2002, en association avec la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne (FRCB), un plan de promotion de la haie est élaboré au niveau régional. Ce programme "Promouvoir l'arbre et la haie en Bourgogne" a été mis en œuvre par deux chargés d'étude ; il a débuté en 2004 et s'est achevé fin 2005.

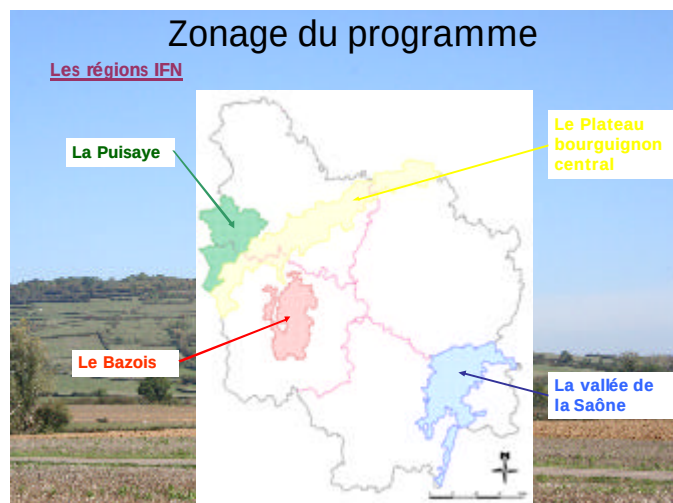
Participations financières : conseil régional de Bourgogne, FEOGA, agences de l'eau.

Objectifs du programme

Ce programme se décline autour de quatre actions :

- avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la haie et de ses rôles, de son importance spatiale en Bourgogne ;
- élaborer des itinéraires techniques pour valoriser et planter des haies avec la réalisation d'une brochure d'information ;
- vulgariser et diffuser des connaissances auprès des communes et des agriculteurs ;
- réaliser des opérations exemplaires : aide à la création et à la gestion de haies ; mise en place de références pouvant servir de support à la vulgarisation.

Quatre zones représentatives des variabilités de la région Bourgogne en matière de bocage ont été sélectionnées pour la mise en œuvre de ce programme : la Puisaye, le Bazois, le plateau bourguignon et la vallée de la Saône.



La connaissance générale du bocage bourguignon a été obtenue par l'étude de l'évolution de la haie dans le paysage au cours des 20 dernières années, le recensement des facteurs d'évolution et l'estimation de l'importance de ce phénomène sur les 4 régions naturelles retenues (partie confiée à la FRCB, voir l'intervention de Jérôme DUFOUR, page 39).

Les trois actions suivantes ont été conduites par le CRPF.

Les actions

Synthèse des connaissances

Une plaquette d'information, qui présente les différentes techniques d'implantation, d'entretien et de valorisation des haies, a été réalisée et diffusée :

Promouvoir l'arbre et la haie en Bourgogne : guide technique simplifié. CRPF Bourgogne, FRCB, avril 2005, 21 p.

Réunions de sensibilisation

16 réunions de sensibilisations ont réuni 156 personnes dont 38 agriculteurs et 47 élus. Seulement 10 personnes ont assisté à la réunion qui a eu lieu dans le Bazois, signe d'un manque d'intérêt pour le sujet, d'un moment non opportun pour cette réunion, ou d'une diffusion insuffisante de l'invitation auprès des agriculteurs.

Démonstrations techniques

Parallèlement aux réunions d'information, des démonstrations techniques de plantation et d'entretien de haies ont été organisées :

- opérations de plantation : présentation des fonctions des haies, réalisation de plantations sur des linéaires d'environ 300 mètres (création d'un réseau de référence qui servira de modèle), rappel des exigences juridiques, mise en valeur des éléments positifs pour maximiser les fonctionnalités des haies ;

- opérations d'entretien : présentation d'un itinéraire technique adapté à chaque type de haie, et des différentes machines pour entretenir les haies dans des conditions optimales.

Conseil technique

Des actions de conseil technique ont été menées, telles que le conseil individuel, le soutien aux personnes souhaitant proposer un projet dans le cadre du *Plan bocage*, la participation à des journées de formation.

Les enseignements

Des vécus différents...

- Dimension sociale de la haie

Chaque "utilisateur" de l'espace rural perçoit de manière très personnelle la présence du bocage dans son environnement, selon que cela représente pour lui un lieu de travail, de vie quotidienne, ou de simple détente occasionnelle. Une communication est à développer entre tous les acteurs et utilisateurs du monde rural, entre les différentes parties qui voient et vivent le bocage de manière différente.

- Dimension géographique

Certains sont sensibles à la dimension patrimoniale du bocage : il peut représenter l'identité de la région. Son aspect varie selon les régions naturelles (haie basse du Charollais, haies hautes de Puisaye), ce qui distingue les perceptions que l'on a de la trame bocagère.

Les motivations pour l'action en faveur du bocage présentent donc des caractères différents : ce peut être pour retrouver un paysage d'autrefois, pour marquer une propriété, pour développer un habitat pour la faune, pour utiliser son rôle d'écran...

Un besoin d'information

- technique : les techniques de plantation et d'entretien de la haie sont souvent mal maîtrisées, ce qui nuit au résultat obtenu et à la motivation de ceux qui en ont la charge ;
- juridique : des verrous juridiques freinent le maintien et le développement de la haie. Par exemple, l'intégration dans la PAC de la place de la haie est floue ; les distances de plantation ne sont pas toujours connues et évidentes.

Une dimension économique

Les aspects économiques sont la plupart du temps un handicap dénoncé par les agriculteurs. Il convient de replacer les haies dans une logique économique avec, par exemple, la promotion :

- des apports directs de la haie : bois bûche, bois en plaquette ;
- des apports indirects de la haie : fixation du carbone, rôle positif sur le tourisme vert, préservation des populations cynégétiques.

Les limites rencontrées

- concertation entre politiques agricoles et environnementales : la haie est un élément marginal dans les politiques agricoles ou environnementales. Elle est toujours à l'interface de ces deux domaines et n'a pas de place en tant qu'entité entière. Il existe de nombreuses incohérences en matière de réglementation, d'où la nécessité d'une concertation entre politiques agricoles et environnementales ;
- absence de politique réelle sur l'entretien du linéaire : il existe par exemple, dans certaines régions, des plans de gestion du bocage ;
- besoin d'animation : le réseau de référence mis en place doit être suivi et entretenu si l'on veut que la situation du bocage évolue : il faut donc débloquer des moyens, motiver les acteurs pour poursuivre les actions. Le travail d'animation sur les 18 mois a porté ses fruits, mais il est essentiel de poursuivre si l'on veut être réellement efficace.

Les aspects encourageants

- la haie semble être une préoccupation importante pour les ruraux ;
- des projets émergent malgré le contexte difficile (côté économique souvent dénoncé par les agriculteurs) ;
- synergie de l'effet d'entraînement : il existe des "convaincus" qui œuvrent activement en faveur du bocage, même dans le monde agricole, avec le rôle fondamental de l'exemple qui entraîne d'autres projets.

CONCLUSION

Il devient essentiel d'aider les agriculteurs à se réconcilier avec le bocage, à se "réapproprier" leurs haies en acceptant de reconnaître leur réelle importance. Il faut pour cela leur en donner les moyens. L'évolution du contexte agricole reste à ce titre inquiétante et la mise en place de compensations financières pour services "non-marchands" pourrait venir appuyer ces démarches.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CRPF Bourgogne, FRCB, *Promouvoir l'arbre et la haie en Bourgogne : guide technique simplifié*, avril 2005, 21 p.

MODERNISER L'ENTRETIEN DES HAIES POUR UNE GESTION GLOBALE DES PAYSAGES BOCAGERS

D'après l'intervention de :

Marcel EBERHART – Lycée de Charolles

Enseignant de biologie-écologie dans le charollais, j'ai contribué à la réalisation de plusieurs documents de communication sur le bocage, ce qui m'a amené à faire de nombreuses interventions devant des publics variés (scolaire, étudiant, agricole, écologiste, grand public...).

On peut donc établir le constat qu'il reste certes de nombreuses haies dans le Charolais, mais que leur faible hauteur constitue souvent de réelles contraintes pour les acteurs du territoire, suite au surbroyage que subissent ces haies.

Premièrement pour les agriculteurs, qui supportent les coûts de broyage, et surtout qui ne profitent plus des actions favorables sur les facteurs microclimatiques (brise-vent, rayonnement...), sur l'eau, sur le sol, sur le bétail (ombrage des animaux) ou sur la production de biomasse ligneuse.

Ensuite pour les autres citoyens du territoire, on constate une réduction de la biodiversité, une diminution des effets favorables sur le climat régional, sur l'eau des rivières et sur la qualité paysagère d'intégration d'infrastructures...

On peut ainsi se poser la problématique, comment moderniser l'entretien des haies afin d'empêcher leur dégradation voire leur disparition ?

Il faut gérer le bocage de façon à augmenter le nombre de haies hautes et associer l'ensemble des citoyens à la gestion du bocage.

Plusieurs pistes demandent à être approfondies.

Il est indispensable par exemple de bien cibler les haies à laisser monter (orientation nord/sud, ripisylve, bas fonds, lignes de crête, corridors faunistiques et connexions...); ensuite on pourrait favoriser l'utilisation de matériel moderne d'entretien comme le lamier suivant un calendrier optimal pour la faune, en contrepartie d'une participation financière des collectivités à l'entretien du paysage. Ce nouveau mode de conduite des haies va induire une production de bois de chauffage qui intéresse de moins en moins les agriculteurs, il serait alors important d'établir des contrats avec d'autres acteurs locaux pour la valorisation de cette ressource.

Enfin on pourrait réfléchir à des mesures incitatives pour augmenter le volume des haies (plutôt que le linéaire), grâce à des outils tels que l'*indice bocage*, qui permettrait d'attribuer des distinctions par une organisation régionale à des exploitations agricoles candidates à communiquer sur leur engagement environnemental, et pourquoi pas utiliser l'indice bocage dans le calcul de primes de pratiques agricoles durables.

Les résultats seront attendus à plusieurs niveaux, notamment une réduction de la charge de travail pour les exploitants agricoles, un partage des coûts d'entretien des haies avec en retour un bénéfice paysager pour tous les citoyens. Cette modernisation d'entretien du bocage va engendrer des créations d'emplois en milieu rural non négligeables ; et enfin il faut souligner

le bénéfice social de cette gestion à long terme dans la mesure où la disparition, et donc la replantation nécessaire, auraient un coût bien supérieur à supporter par le contribuable, ce qui attiserait encore la rivalité citadins/paysans.

En conclusion, je souhaiterais préciser que si la haie est un écosystème relativement bien considéré en France, un patrimoine cousin est bien plus en péril sur le plan de la biodiversité, celui des arbres fruitiers...

PLANTER DES HAIES : ET APRES ?

Quels enseignements pour l'avenir, à partir de l'étude de 42 km de haies en Bourgogne plantées depuis 10 ans ?

D'après l'intervention de :

Philippe ROYER - ENESAD

L'ENESAD a mené une étude en 2004 pour évaluer si les plantations de haies réalisées depuis une décennie peuvent permettre de créer ou reconstituer un nouveau bocage. L'expertise avait pour objectifs de préciser la conception de ces haies, leurs fonctions, les gestions appliquées et de détecter les opérations exemplaires qui pourraient servir de modèles. Les résultats permettront d'analyser la pertinence de la plantation de haies et de proposer des pistes de réflexions pour le *Plan Bocage* mis en place par le conseil régional de Bourgogne.

L'étude a porté sur 107 haies plantées depuis moins de 10 ans, pour un linéaire total de 42 km, sur 31 communes réparties sur les quatre départements bourguignons.

Résultats de l'étude

La conception des haies

Les haies plantées comprennent entre 6 et 11 espèces d'arbres et d'arbustes alors qu'il existe en Bourgogne une quarantaine d'espèces qui peuvent composer les haies.

Les trois quarts des longueurs de haies plantées ne comprennent que des arbustes : ces haies basses peuvent abriter une faune importante mais leurs rôles paysager et microclimatique sont moindres.

La moitié des linéaires des haies font moins de 2 mètres de large mais un tiers présente une largeur supérieure à 3 mètres : une haie large est un lieu de vie pour de nombreuses espèces mais sert également d'écran micro-climatique ou à limiter les transferts de polluants.

Deux bandes herbeuses accompagnent de part et d'autre la quasi-totalité des haies plantées. Leur largeur est inférieure à 0,5 mètre ou supérieure à 2 mètres ; cette dernière valeur semble un minimum pour conforter le rôle écologique de la haie.

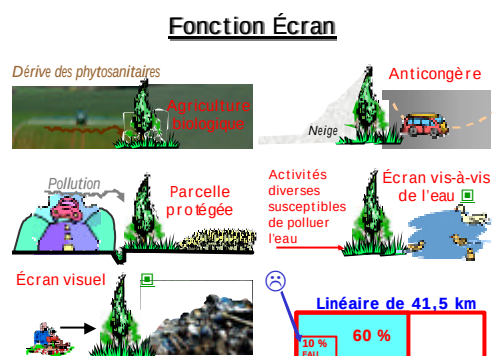
La plupart des haies sont implantées le long d'un chemin et d'une parcelle labourée, ce qui en facilite la gestion. La moitié des haies plantées sont des haies isolées, et la plupart des autres ne sont reliées à une haie, un bosquet ou une forêt qu'à une seule extrémité. Pour constituer un bocage, les haies doivent être reliées entre elles et former ainsi un réseau.

Les fonctions des haies

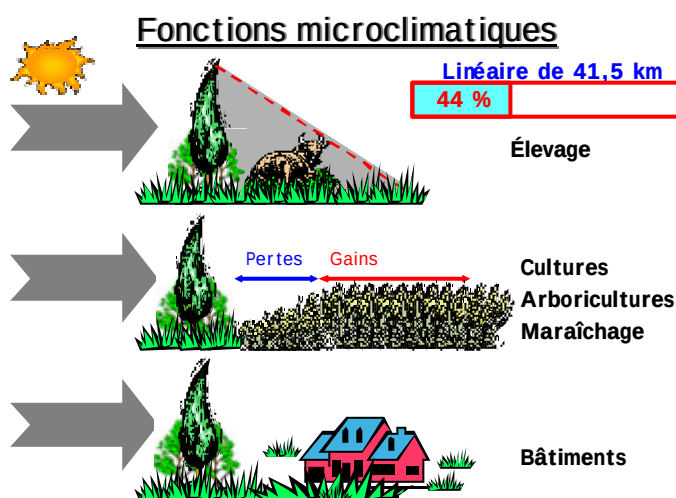
Les haies peuvent jouer des rôles divers : la moitié du linéaire étudié présente deux ou trois fonctions (hors biodiversité).

69 % ont une fonction cynégétique : ce sont plutôt des haies de largeur importante, constituées d'arbustes à fruits et graines, et entourées de larges bandes enherbées.

60 % présentent une fonction écran : les haies peuvent protéger les parcelles cultivées de la dérive des phytosanitaires, de la pollution routière. Elles peuvent protéger également le réseau autoroutier de la formation de congères ou faire un écran visuel pour cacher certains bâtiments ou ensilages. Seulement 10 % d'entre elles ont un rôle de protection de l'eau vis-à-vis des différentes activités pouvant la polluer.



44 % des haies plantées ont un rôle micro-climatique : ce peut-être pour protéger le bétail ou les bâtiments des rayons du soleil. Cela peut aussi apporter un gain au niveau des cultures.



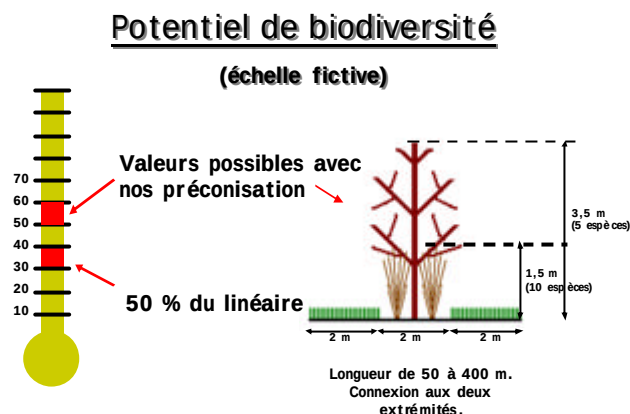
Les autres fonctions détectées sont :

- la production de bois (27 %) si la haie comporte des arbres de haut-jet ;
- la protection contre l'érosion et l'infiltration de l'eau (10 %) si la haie est plantée selon les courbes de niveau ;
- la fonction de clôture (5 %).

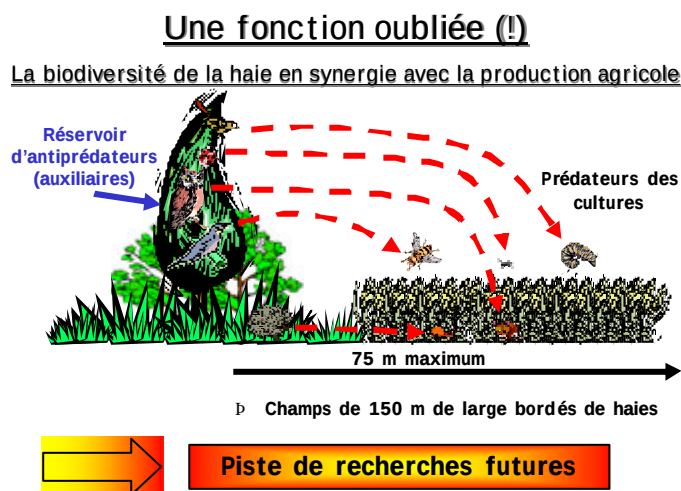
Seulement 8 % des haies plantées ne présentent aucune fonction : ce sont des haies arasées ou totalement dégradées.

La fonction Biodiversité

50 % du linéaire a un potentiel de biodiversité compris entre 30 et 40 sur une échelle fictive. Cet indice de biodiversité prend en compte la composition, l'organisation et les dimensions de la haie et permet d'en évaluer la biodiversité. Avec l'application des préconisations de l'ENESAD, cet indice pourrait atteindre des valeurs comprises entre 50 et 60.



En terme de biodiversité, la haie peut jouer un autre rôle de "réservoir d'anti-prédateurs" des cultures. Cette fonction peut présenter une piste de recherches futures pour la promotion des plantations de haies.



La gestion des haies

Le linéaire étudié montre que les haies plantées ne font pas ou très peu l'objet d'une gestion. Quelques coupes drastiques mettent en jeu la pérennité de la haie ; des cas de dépérissements par non désherbage sont visibles.

Les enseignements pour l'avenir

Si cette étude a mis en évidence quelques points faibles dans la création de nouvelles haies, elle propose des pistes d'action facilement appropriables par les acteurs concernés.

Points faibles

- perte de la mémoire des projets : beaucoup de difficultés pour retrouver les projets menés *in situ* ou les informations les concernant dans les administrations ;
- peu de réceptivité des agriculteurs conventionnels : pas de "culture" de la haie ; forte réceptivité des agriculteurs biologiques par rapport aux replantations ;
- pérennisation de la haie après financement non assurée.

Pistes d'actions

- rôle important des acteurs non agriculteurs : exemple des chasseurs dans l'initiation de nouvelles haies ;
- compatibilité haie et prime PAC : la surface de haie doit être prise en compte dans le calcul de la prime PAC ;
- la chance du remembrement à saisir : il sera possible de cadastrer les emprises des haies dans le "pot commun" de la commune ;
- relation entre conception et fonctions attendues à anticiper ;
- relation entre gestion et pérennité des fonctions à prévoir ;
- coordination des opérations de promotion, conseil, suivi, mémoire à l'échelle de la Bourgogne.

LES POLITIQUES AYANT UN IMPACT SUR LES HAIES EN BOURGOGNE

Résumé de l'étude de Bertrand LEROY, stagiaire à l'Oreb - février à septembre 2005

D'après l'intervention de :

Philippe DEVIS – directeur de l'Agence Régionale pour l'Environnement et le Développement soutenable en Bourgogne

Différentes mesures (contrats, politiques ou procédures d'urbanisme) peuvent avoir une incidence sur le maintien des haies. Quelle en est la portée en Bourgogne ? Cette question a donné lieu à un travail conduit en 2005 dans le cadre de l'OREB, en partenariat avec l'ENESAD. Il a fait l'objet d'un stage réalisé par Bertrand Leroy, élève ingénieur à l'ENESAD, dont le mémoire et un rapport de synthèse sont disponibles au centre d'information et de documentation de l'agence. Les principales conclusions sont résumées dans le tableau qui suit.

Mesure, programme, politique ou procédure	En Bourgogne	Observations
Remembrement	Une commune sur deux a été remembrée	Les conseils généraux sont désormais responsables, depuis le 1 ^{er} janvier 2006, des procédures d'aménagement foncier.
Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)	Une exploitation sur cinq a signé un CTE, et un CTE sur deux comprend une mesure haie ⇒ 10 % des exploitations concernées	Remplacés par les CAD créés en 2003.
Contrats d'agriculture durable (CAD)	250 CAD (fin 2004), dont moins de 50 comprenaient une mesure "haie" (pour une trentaine de kilomètres au total)	Les mesures concernant les haies (entretien ou plantation) ne peuvent être souscrites qu'au regard d'un enjeu paysager : le rôle des haies pour le maintien de la biodiversité et la qualité des eaux a été "oublié" ...
Mesures agro-environnementales (MAE)	Uniquement dans le cadre d'un CTE ou CAD, sauf en Saône-et-Loire (où le couplage avec la prime herbagère – PHAE – concerne 15 000 km de haies).	Le couplage avec la prime herbagère pourrait être étendu aux trois autres départements.
Plan bocage du conseil régional	40 dossiers en 2005 (pour 50 km de haies), 34 en 2006 en 2005 (pour 38 km de haies).	Un linéaire modeste, mais un effet d'entraînement à valoriser.

Mesure, programme, politique ou procédure	En Bourgogne	Observations
Espaces boisés classés dans les PLU (ou POS)	Classement assez fréquemment utilisé pour des boisements, plus rarement pour des haies (19 communes, sur 141 enquêtées en 2005 en secteur bocager, ont ainsi classé des haies au titre des espaces boisés classés)	Des possibilités méconnues, et "sensibles" à mettre en œuvre. Une complémentarité à imaginer entre mesures réglementaires et mesures financières ou foncières.
Identification des haies dans les PLU (ou POS)	Mesure peu utilisée (16 communes, sur 141 enquêtées en 2005 en secteur bocager, ont ainsi identifié des haies dans le cadre de leur POS ou PLU)	
Arrêté préfectoral de protection des haies	Rarement utilisé : 6 arrêtés préfectoraux en Bourgogne, moins de 10 km de haies concernés	

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LEROY B., *Les politiques actuelles ayant un impact sur le bocage en Bourgogne*, ENESAD (mémoire d'ingénieur), OREB, septembre 2005, 58 p. + annexes

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES FAVORISENT-ELLES LA BIODIVERSITE BOCAGERE ?

Contribution à l'évaluation des mesures agro-environnementales : le cas du bocage en Saône-et-Loire

D'après l'intervention de :

Thierry PEYRTON – Fédération Départementale des Chasseurs de Saône-et-Loire

Certaines mesures agro-environnementales associées aux contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont pour enjeu la préservation de la biodiversité. C'est le cas des mesures qui portent sur l'entretien du bocage dans le département de Saône et Loire. La Fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire, membre de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture en charge des CTE, a souhaité évaluer l'impact de ces mesures sur la faune. Cette évaluation concerne également l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage dans deux programmes de recherche mis en œuvre en 2000. Ce travail fait l'objet d'une convention qui associe les organismes précédemment cités et la chambre d'Agriculture.

Pour répondre à l'objectif, une étude a été programmée sur 5 ans (2002-2007). Elle consiste à suivre l'évolution démographique de 16 espèces de la faune aviaire, ainsi que différentes variables descriptives du milieu. Ce travail est effectué dans deux régions bocagères distinctes : le Charolais et la Bresse. Publications et document didactique sont envisagés à l'issue de ce travail, notamment à l'attention des exploitants agricoles.

Les deux régions bocagères choisies sont fondamentalement différentes du point de vue paysager, pour partie des espèces qui les fréquentent mais aussi de leurs évolutions récentes :

- le bocage charolais présente une structure relativement régulière et stable dans le temps même si l'on note par exemple une diminution progressive du nombre d'arbres de haut jet dans certaines communes. Le système agricole est presque totalement herbagé ;
- la Bresse montre des haies plus hautes, plus larges mais nombre d'entre elles ont été supprimées suite à l'abandon de la polyculture-élevage au profit de la culture des céréales et d'oléoprotéagineux ou aux opérations d'aménagement foncier.

Méthodologie

La méthode consiste à utiliser deux indicateurs :

- un indice d'abondance pour chaque espèce d'oiseau étudiée est élaboré à partir du dénombrement de ses effectifs nicheurs. Les relevés sont effectués tous les ans, sur des points CTE et sur des points témoins, à partir de la méthode des écoutes au chant.

Les oiseaux ont été choisis comme indicateurs biologiques car ils sont sensibles aux modifications du milieu et aisément identifiables par leurs manifestations auditives.

- une typologie du milieu des points CTE et des points témoins a été réalisée en 2002 et sera refaite en 2007.

Les variables, qui font l'objet d'un suivi, dans un rayon de 200 mètres autour du point d'écoute, sont : la hauteur et la largeur de la haie, les arbres présents dans la haie, les éléments liés à la haie : talus, banquettes enherbées, assolement. Une description plus sommaire et complémentaire du milieu est également réalisée dans une couronne supplémentaire de 200 mètres.

Premiers résultats

Les premières tendances émergent, mais les résultats définitifs ne seront connus qu'à l'échéance 2007. Ils permettront de juger de l'impact direct et pratique des mesures appliquées par les exploitants sur leurs parcelles. La typologie des haies et la fréquentation des oiseaux ainsi étudiées pourront donner des indications sur la pertinence des contrats de 5 ans en faveur de la biodiversité.

Ces premières tendances indiquent qu'il n'y a pas de fréquentation différente des espèces entre les secteurs entretenus dans le cadre des mesures agro-environnementales et les secteurs témoins. Pour les premières années, on ne remarque donc pas d'impact sensible des mesures agro-environnementales sur la biodiversité.

Avantages et contraintes

- le linéaire de haies semble être mieux conservé s'il fait l'objet de mesures agro-environnementales : les haies contractualisées n'ont pas été arrachées, contrairement à d'autres endroits du bocage ;
- les exploitants prennent conscience de l'intérêt de conserver les haies ;
- les mesures agro-environnementales ne sont pas toujours pleinement adaptées au type de bocage présent : ne pourrait-on pas les améliorer pour restaurer la biodiversité ?

Questions et préconisations

Les premiers résultats de cette étude donnent lieu à quelques questions et préconisations sur différents thèmes :

- Pertinence de la durée du contrat ?

Les CTE sont conclus pour cinq ans. La pertinence réside dans la continuité du dispositif. En fonction des politiques qui sont décidées, le risque existe de ne plus posséder les outils, notamment financiers, pour assurer cette continuité. On remarque que les contrats d'agriculture durable, successeurs des CTE, ne permettent pas de cumuler les primes à l'enherbement et les mesures d'entretien du bocage.

- Adaptation du cahier des charges à différents types de bocage ?

Le cahier des charges traduit ce qu'applique l'exploitant sur ses haies. En terme de pratique, des aménagements pourraient être conçus en fonction des résultats obtenus par l'étude : par exemple, adapter la périodicité de l'entretien des haies en fonction du type de bocage. Les résultats de 2007 doivent contribuer à affiner cette réflexion.

- Recherche de la pérennité des mesures : comment perpétuer la conservation du linéaire engagée dans le cadre des CTE qui arrivent à terme ?

Conclusions

Il semble nécessaire et urgent d'envisager la continuité des mesures engagées qui permettent pour le moins une conservation du linéaire de haie existant alors que celui-ci a toujours nettement tendance à se réduire partout ailleurs depuis plusieurs dizaines d'années. C'est un point positif important de l'application des MAE qui pourra être chiffré dès 2007. Les mesures appliquées sur les parcelles devront probablement être aménagées en fonction du type de bocage afin de mieux respecter la structure des haies existantes. De même, avec un peu plus d'ambition, ces mesures pourraient viser non seulement la conservation mais également la restauration de la biodiversité. Cela peut très probablement être mis en œuvre sans augmenter les contraintes aux exploitants déjà jugées largement assez nombreuses dans d'autres domaines.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

PEYRTON T., *Contribution à l'évaluation des mesures agro-environnementales : le cas du bocage en Saône et Loire*, Université de Bourgogne, 2002, 47 p.

CONSERVER LES HAIES POUR PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU : LES INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

D'après l'intervention de :

Sophie MORVANNIC – Agence de l'Eau Seine-Normandie, direction de secteur Seine-Amont

La politique de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) participe dans son VIII^e programme d'intervention à la préservation de la ressource, et s'implique fortement dans la lutte contre les pollutions notamment diffuses par la mise en place d'actions préventives (haies, dispositifs enherbés, fertilisation raisonnée...).

Les actions soutenues doivent être pérennes pour une meilleure efficacité sur le milieu et sont privilégiées dans les zones sensibles. Ces opérations sont menées en concertation avec tous les acteurs locaux et suivies par de l'animation. Une dynamique collective est recherchée pour développer le maximum d'actions et d'efficacité pour la protection de la ressource.

Les actions soutenues par l'AESN

Les actions soutenues techniquement et financièrement par l'AESN sont exclusivement privilégiées dans les Zones d'Actions Renforcées (ZAR), les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) et sur des sites pilotes pour la démonstration de techniques innovantes. Les maîtres d'ouvrage sont souvent les syndicats d'eau potable ou les communautés de communes. L'AESN intervient en apportant un appui technique et financier au maître d'ouvrage.

Les études préalables aux actions peuvent être financées à hauteur de 70 %. Cette aide est conditionnée à la réalisation d'un cahier des charges, d'un programme d'actions et d'un planning. La réalisation et l'entretien des aménagements (haies) sont aidés à 50 %. Une animation, un pilotage et un suivi des actions doivent être mis en place (aide possible de 50 %).

L'AESN propose un financement à condition de faire une étude du bassin d'alimentation du captage qui permettra de mettre en place un programme d'actions (avec les agriculteurs entre autres).

L'AESN privilégie les actions préventives. L'étude a pour objectif d'avoir une approche globale du bassin versant : elle permet d'obtenir une cartographie du bassin. Elle va délimiter le bassin de captage, positionner les pratiques agricoles sur ce bassin, les aménagements déjà existants, les parcelles les plus vulnérables. Elle va également mettre en évidence les différents problèmes rencontrés et analyser les pratiques agricoles sur la zone. A l'issue de l'étude, un programme d'actions est mis en place généralement sur cinq ans, et un calendrier d'actions est décidé : les actions peuvent être hiérarchisées en fonction de leur priorité. Ce programme comporte la mise en œuvre d'aménagements (haies, bandes enherbées...), mais aussi des animations auprès des communes, des agriculteurs et des formations. Les aménagements prévus tiennent compte des contraintes pour les agriculteurs, de la position des

parcelles agricoles par rapport au bassin. Ils sont combinés en fonction de leur rôle pour une efficacité maximale par rapport au problème à traiter.

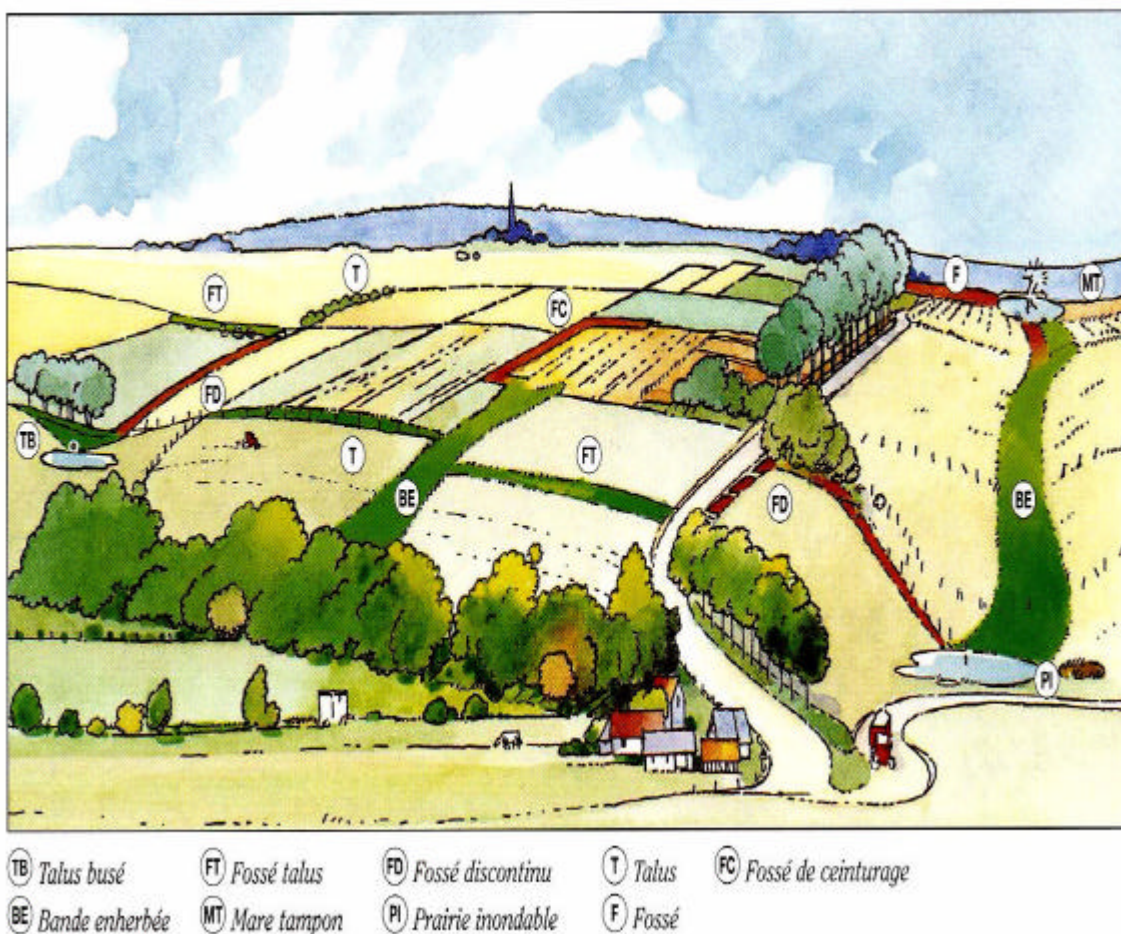
Quatre principes participent à la gestion des eaux :

- avoir une cohérence d'ensemble ;
- avoir une gestion collective (solidarité de bassin versant : amont/aval ; urbain/rural) ;
- privilégier les actions avec peu de coûts et d'entretien ;
- faire du préventif plutôt que du curatif.

L'efficacité générale des actions dépendra :

- de la continuité entre les différents aménagements ;
- d'une réflexion à l'échelle du bassin versant jusqu'à son exécutoire.

Localisation préconisée de petits aménagements



Deux exemples d'actions soutenues

Deux exemples concrets sur le Bassin Seine-Normandie illustrent ces actions répondant à des problématiques de pollution diffuses différentes :

- ZAR Haute-Normandie : les eaux sont turbides et donnent lieu à des coulées boueuses et des inondations. Les aménagements réalisés ont été la remise en herbe, un fossé à redents pour privilégier la décantation, des bandes enherbées, des rideaux de haies vives.



- la Basse-Normandie : cette zone montre une forte érosion et des pollutions par les produits phytosanitaires. Les aménagements prescrits sont le maintien des prairies, l'implantation de haies basses et de mares.



Les conditions de réussite d'un programme d'actions

Les aménagements à mettre en place doivent être réfléchis à l'échelle d'un bassin versant avec une démarche collective : les agriculteurs et les acteurs concernés par un programme doivent tous être sensibilisés, mobilisés dans l'action et participer à sa dynamique. Les animations autour des actions et les réunions bilan des actions sont nécessaires pour cette mobilisation.

Une approche globale du bassin versant est nécessaire pour mettre en place un programme d'actions "linéaire" et efficace. La continuité des aménagements va conditionner leur efficacité : il faut tenir compte, pour cela, des différents aménagements qui peuvent être liés à d'autres politiques de protection de la ressource en eau, comme par exemple la directive nitrates ou la PAC.

Un travail préalable de diagnostic de territoire et de pratiques agricoles et non agricoles (comme le désherbage effectué par la DDE ou les communes) permet d'éviter des erreurs d'aménagement : mauvaise localisation, sous-dimensionnement...

Une animation et des conseils sur le terrain auprès des agriculteurs permettraient de les aider à localiser et à réaliser au mieux la mise en pratique de certains aménagements. Globalement, les actions doivent être combinées avec des formations, des animations.

LE PLAN BOCAGE DU CONSEIL REGIONAL EST-IL COMPATIBLE AVEC LE MODE ACTUEL DE DEVELOPPEMENT DES PAYS RURAUX ?

D'après l'intervention de :

Alain CORDIER - vice-président du conseil régional de Bourgogne, chargé de l'environnement, du développement durable et de l'énergie.

Arracher ici, planter là...

Comme beaucoup de politiques destinées à protéger l'environnement, le PLAN DE SAUVEGARDE DU BOCAGE du conseil régional peut apparaître comme une tentative dérisoire pour contenir des évolutions fortes et contraires qui annulent chaque année l'effort financier consenti. Je voudrais donc ici donner quelques arguments qui militent en faveur du maintien et de l'accroissement de ces politiques palliatives, dont on sait bien pourtant qu'elles ne suffisent pas à inverser des tendances économiques fortes et opposées. Ainsi, le tri des déchets est impuissant face à la tendance à l'accroissement des masses rejetées par habitant chaque année, les installations subventionnées de chaufferies au bois, automatisées, ne compensent pas encore l'abandon du chauffage traditionnel au bois, les efforts en matière de consommation des voitures sont annulés par l'accroissement du trafic et la multiplication des véhicules à forte cylindrée... et enfin on arrache sans doute encore chaque année plus de haies qu'on n'en replante avec l'aide du conseil régional.

Néanmoins, ces politiques partielles ont d'une part un intérêt démonstratif, éducatif, et puis l'argent public ainsi investi permet l'émergence de nouvelles filières économiques et prépare à petite échelle la phase suivante, inéluctable, durant laquelle il faudra bien se résoudre à adopter une politique économique soutenable. L'explication de cette situation est un exercice difficile, et s'agissant du bocage, les remarques orales et les courriers reçus au conseil régional sont nombreux, qui "exigent" que nous menions une politique de protection des haies existantes plutôt que de replanter "à grands frais". Le citoyen ne connaît en général pas les définitions des domaines de compétence de chaque collectivité, et en matière d'environnement la complexité est telle qu'on ne peut lui reprocher. Il s'indigne donc de voir tout à la fois arracher ici et planter là. Une lettre récente partie d'un grand domaine viticole de la côte, en février 2006, demandait au président du conseil régional "de prendre un arrêté préfectoral contre les arrachages de haies"...

Nous avons prévu cette difficulté, et le plan de sauvegarde du bocage ne se limite pas à l'appel à projets pour des replantations et restaurations de haies. Un volet concerne les remembrements, dans lesquels, pour la première fois, le conseil régional peut intervenir pour aider les communes et leurs groupements, ainsi que les associations foncières, à réaliser des alignements d'arbres, des bosquets ou des haies. Cette aide est conditionnée à la réalisation d'une étude préalable, à la limitation de l'arrachage à 30 % des haies et à des plantations au moins équivalentes. Ainsi, si une commune sort de son opération de remembrement avec autant de haies qu'elle en avait auparavant, elle peut être aidée. Par ailleurs, j'ai tenu à parler avec les financeurs des remembrements que sont les conseils généraux, et j'ai notamment rencontré les responsables de l'environnement dans les départements, à plusieurs reprises. Je leur ai demandé de modifier en profondeur le mode de financement de ces remembrements afin qu'on ne voit pas de nouvelles catastrophes dévastatrices mettre à nu les terroirs où subsistent des haies vives et des bosquets. Cependant, nous sommes encore dans une période où la régression du bocage domine.

Un mode de développement défavorable au maintien des haies

L'étalement urbain continue au détriment des espaces agricoles et forestiers périurbains. En 1968, avec 1 459 km² les aires urbaines représentaient 4,6 % de la superficie de la Bourgogne. Trente ans plus tard, en 1999, elles atteignent 8 292 km², soit 26,3 % de la superficie régionale. Ces chiffres de l'INSEE repris par le Conseil économique et social de Bourgogne dans son avis sur l'agriculture et l'urbanisation montrent l'ampleur du phénomène. Lotissements, voies nouvelles, zones d'activité viennent donc détruire l'organisation de la campagne et de son réseau de haies et de bois dans un grand rayon autour des agglomérations, et sans ménagements. Là où les petits moyens traditionnels imposaient un respect des contraintes géographiques, des petites vallées par exemple, la puissance financière et mécanique qui accompagne ces aménagements nouveaux permet le nivellement, la banalisation, le bouleversement. Ce phénomène ne touche pas les seules zones qualifiées de périurbaines, l'agglomération se délestant sur la campagne parfois éloignée de ses activités les plus consommatrices d'espace ou les moins prestigieuses, centres d'enfouissement, plate formes logistiques, dépôts de matériaux... Il fallait citer en tête ces accrocs nombreux au tissu bocager qui ne sont pas dus à l'agriculture, seule mise en cause trop souvent.

L'évolution des techniques, des pratiques et des productions agricoles ont cependant conduit à des arrachages de haies qu'on peut juger aujourd'hui très excessifs et dont les justifications ne sont pas toujours rationnelles lorsqu'on évoque par exemple, sur de nombreux documents, la nécessité d'assurer le passage de machines puissantes et larges. Si un maillage ancien laissait place à de trop petites parcelles et devait certes être modifié, cela n'imposait nullement l'arasement de toutes les haies bordant les chemins subsistants. Par ailleurs, aucune machine aussi gigantesque soit elle ne nécessite un arrachage total laissant des kilomètres sans arbres. Là encore, les arrachages continuent malgré tous les documents mettant en valeur l'intérêt du bocage à de multiples titres. Le rôle agricole des haies n'est plus évalué positivement que par une minorité d'agriculteurs, éleveurs et agriculteurs bio notamment, qu'on retrouve parmi les porteurs de projets relatifs au bocage.

La politique d'aide à la plantation de haies n'est donc pas en phase avec le mode de développement actuellement mis en œuvre. Cet investissement dans le sauvetage du bocage n'est justifiable que dans une perspective de fortes modifications de ces tendances économiques lourdes. Nous sommes dans une période, peut-être courte, où une telle politique se justifie pour de multiples raisons :

1. Là où des plantations de haies aidées par le conseil régional ont eu lieu, le constat est bien que, localement, ces haies remplissent les fonctions recherchées. L'effet "on arrache plus qu'on ne plante", qui indignait à juste titre le citoyen et le contribuable, est donc à corriger par le caractère positif de ces plantations à l'échelle d'une exploitation ou d'une commune.
2. Des instances politiques locales s'emparent de ces questions et méritent d'être appuyées : quelques communes lancent de multiples opérations concourant toutes à la préservation d'un bocage ancien ou à la création de haies nouvelles utiles aux activités humaines actuelles (attractivité paysagère, tourisme de pleine nature, limitation de l'érosion...). Des chartes de pays donnent une place importante au maintien d'un bocage de qualité.
3. Le caractère exemplaire, démonstratif de ces opérations permet d'espérer leur multiplication ...qui aurait cependant, en cas de très large succès, un impact budgétaire difficile à assumer. C'est pourquoi il ne peut s'agir que de politiques novatrices, incitatives et transitoires.
4. Il est urgent d'inscrire cette politique de promotion de la haie dans un contexte économique valorisant : on ne pourra pas financer des haies sur les 2 045 communes de la région au motif de leur seul attrait paysager, et dans une période nouvelle que ces politiques transitoires ne font que préparer, la haie devra aussi avoir une certaine rentabilité : exploitation de l'énergie bois, récolte de bois d'œuvre, petits fruits, valorisation du rôle des haies pour la qualité de l'eau.
5. Ce plan de sauvegarde du bocage est sur la région la première tentative qui réussisse à ce niveau, mais dans des contextes différents, des politiques de même nature conduisent à des résultats quantitativement supérieurs. Dans les Côtes d'Armor par exemple, un seul département plante en un an trois fois le linéaire reconquis grâce à notre première année d'appel à projets en Bourgogne. L'objectif d'un triplement de ce linéaire annuel planté dans la région est justifié.

Politique transitoire, notre action régionale en faveur du bocage sera constamment évaluée et rectifiée afin d'accompagner au mieux des mutations qui concernent l'agriculture bien sûr, mais aussi notre mode de développement.

"Deux bulldozers gigantesques avançaient comme des monstres préhistoriques, lentement, sans se soucier de rien, ouvraient au maximum leurs mâchoires d'acier et broyaient tout dans leur gueule formidable, les arbres, les taillis, les bornes, tout, tout, tout... Dans ma tête, des bulles d'enfance crevaient l'une après l'autre : il n'y aura plus d'aubépine, ni de cerises

aigres... Plus de menu bois pour allumer les flambées, ni de fagots d'épine pour tourner les crêpes... Plus de palisses profondes pour garder les troupeaux, pour abriter les amours secrètes ou protéger les marcheurs des vents" Marguerite Gurgand, "Nous n'irons plus au bois".

Alain Cordier, avril 2006

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Conseil régional de Bourgogne, *La préservation du bocage. Annexe 1. Règlement d'intervention de la région. Programme n °2.42.*

POLITIQUES ET MESURES EN FAVEUR DES HAIES : FAUT-IL INTERVENIR PARTOUT DE LA MEME FAÇON ?

D'après l'intervention de :

Jérôme DUFOUR – chargé de mission, Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne

Dans le cadre du programme "Promouvoir l'arbre et la haie dans le paysage et l'économie rurale de la région Bourgogne" de la Fédération Régionale des Chasseurs et du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne, quatre axes de travail ont été décidés. L'étude qui suit a été conduite dans le cadre de l'axe 1 mené pour avoir une bonne connaissance du bocage et de ses fonctions. Son but était de recenser les facteurs qui ont, ou qui ont eu, une influence sur l'évolution des haies. Elle a abouti à l'établissement d'un zonage des potentialités bocagères en Bourgogne.

Démarche

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne a dressé un état des lieux de la haie et de son évolution sur 4 régions naturelles : la Puisaye, le Plateau bourguignon, le Bazois et la vallée de la Saône, représentant 385 communes pour une surface de 6 450 km :

- cartographie du linéaire actuel de haie ;
- cartographie du linéaire présent dans les années 1970 sur 20 % du territoire retenu ;
- étude des facteurs expliquant les disparités microrégionales ;
- étude des facteurs d'évolutions sur les zones étudiées.

Résultats

Le bocage bourguignon de nos jours

- Choix de l'échelle de restitution

Deux possibilités : à l'échelle de la région IFN ou à l'échelle des territoires agricoles.

Les résultats sont présentés à partir des territoires agricoles car ils sont ainsi plus homogènes et ce choix rend davantage compte des facteurs agricoles.

- Densité du bocage
 - La zone d'étude présente :
 - ▶ 14 191 km de haies ;
 - ▶ une densité moyenne de 38,8 mètres linéaires par hectare (ml/ha) de SAU ;
 - ▶ des résultats hétérogènes : la densité minimale rencontrée est 1,2 ml/ha, la densité maximale 153 ml/ha.

- Répartition du linéaire :
 - ▶ certains secteurs montrent des densités importantes ;
 - ▶ d'autres se caractérisent par leurs faibles densités.

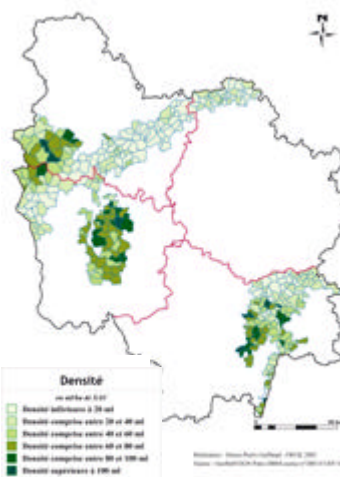
Le bocage bourguignon de nos jours - densité

Sur notre zone d'étude, nous avons recensé :

- 14 191 km de haies
- Densité moyenne de 38,8 ml/ha de SAU
- Hétérogénéité des résultats :
 - Densité minimale rencontrée 1,2 ml/ha
 - Densité maximale rencontrée 153 ml/ha

Répartition du linéaire

- Certains secteurs montrent des densités importantes
- D'autres se caractérisent par leurs faibles densités



Les facteurs de présence du bocage

Le but était de déterminer les pratiques agricoles qui expliquent la présence ou non de haies.

Il n'y a pas de relation directe entre le linéaire présent et certains facteurs agricoles tels que la masse salariale, la taille moyenne des exploitations, la puissance mécanique des exploitations. Toutefois, ces facteurs peuvent avoir un impact sur l'entretien des haies.

D'autres facteurs expliquent la présence de haies :

- facteurs pédologiques ;
- facteurs humains, comme :
 - l'orientation technico-commerciale des exploitations ;
 - l'occupation du sol : les résultats montrent que, au-delà de 75 % de terres labourables dans la SAU, nous sommes dans un paysage non bocager. Au-delà de 60 % de prairies permanentes, nous sommes dans un paysage bocager. Les territoires bocagers peuvent ainsi être localisés ;
 - l'élevage : il existe une relation entre la densité des haies et la présence de l'élevage. Un élevage allaitant caractérise des bocages bas et denses, l'élevage laitier se rencontre plutôt dans les bocages hauts et lâches. L'élevage est un bon indicateur du potentiel de maintien des bocages.

L'extrapolation de ces facteurs à l'échelle de la Bourgogne permet de localiser les territoires bocagers mais aussi d'entrevoir les évolutions à venir :

- deux secteurs stables :
 - le "croissant" céréalier, non bocager ;
 - la zone herbagère, bocagère et avec un potentiel de maintien important ;
- une "ceinture" entre ces deux zones, qui évolue progressivement vers la grande culture ;
- des noyaux isolés qui montrent des caractéristiques bocagères intéressantes, mais des potentialités de maintien assez faibles.

Facteurs de présence du bocage – conclusion

Evolution actuelle et à venir :

- **Deux secteurs stables**
 - le « croissant » céréalier, non bocager
 - la zone herbagère, bocagère et avec un potentiel de maintien du bocage important
- **Une « ceinture » entre ces deux zones, qui évolue progressivement vers la grande culture**
- **Des noyaux isolés qui montrent des caractéristiques bocagères intéressantes,**



Les facteurs d'évolution

L'évolution de certains paramètres a eu des répercussions quantitative et qualitative sur le bocage.

Bocage et agriculture sont liés : l'évolution des pratiques agricoles a des conséquences sur le bocage mais ce n'est pas le seul facteur.

Les autres facteurs qui ont été recensés sont :

- la diminution de la SAU ;
- l'occupation des sols ;
- les orientations technico-économiques ;

- l'élevage ;
- le drainage ;
- les procédures d'aménagement foncier ;
- la masse salariale ;
- l'augmentation de la taille des exploitations ;
- la mécanisation.

⇒ Diminution de la SAU

De 1979 à 2000, 111 000 hectares ont disparu en Bourgogne. Ces pertes ont surtout été localisées dans les territoires bocagers. Elles ont été dues à l'abandon des terres non rentables, au développement de l'urbanisme qui a entraîné un mitage de l'espace et une diminution de la qualité biologique du bocage. Dans le même temps, les territoires céréaliers ont augmenté. Cela a débouché sur la perte de 2 850 km de haies en 21 ans.

⇒ Occupation du sol

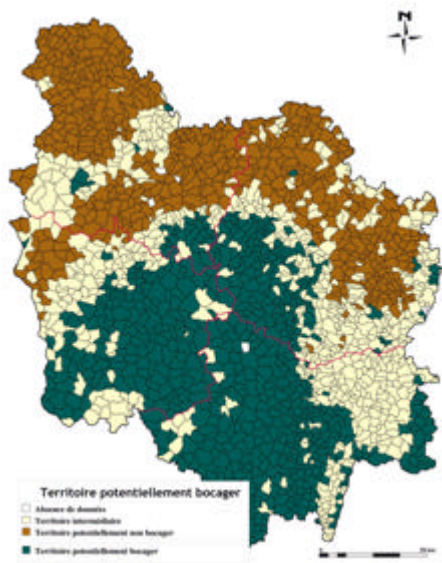
L'analyse de l'occupation du sol en 1970 a montré :

- au-delà de 75 % de terres labourables dans la SAU, nous sommes dans un paysage non bocager ;
- au-delà de 60 % de prairies permanentes, nous sommes dans un paysage bocager.
- Les résultats sont identiques à ceux trouvés dans l'état des lieux.

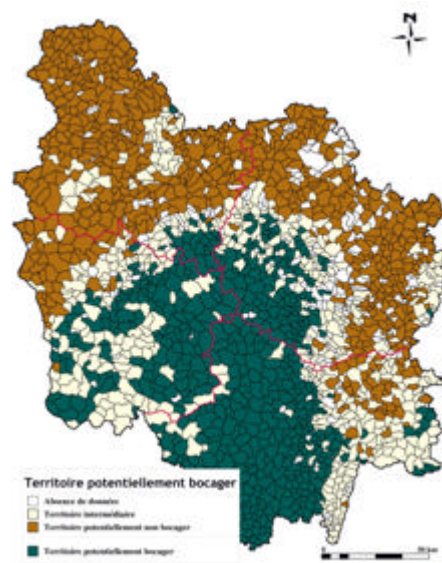
Une extrapolation peut donc être menée et il est possible de voir les secteurs qui ont fortement évolué : l'extrapolation montre que les secteurs non bocagers ont fortement progressé tandis que les secteurs potentiellement bocagers ont régressé.

Facteurs d'évolution – l'occupation du sol

Territoire potentiellement bocager en 1970
(à partir de l'occupation des sols)



Territoire potentiellement bocager en 2000
(à partir de l'occupation des sols)



⇒ Elevage

Afin de mener une extrapolation, les valeurs seuils obtenues lors de l'état des lieux ont été considérées comme valables en 1970.

L'extrapolation permet de mettre en évidence :

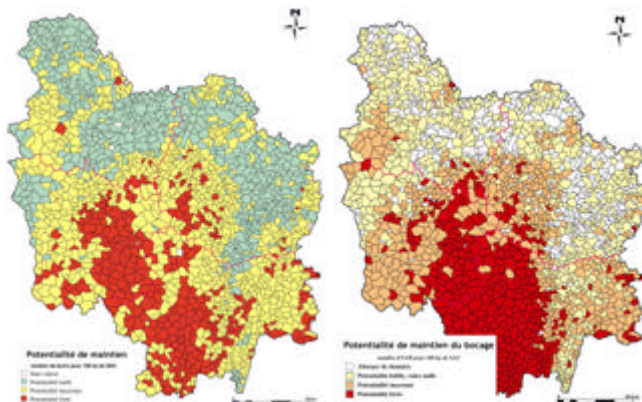
- un centre où l'élevage domine ;
- un territoire où l'élevage est absent ;
- une zone où le maintien du bocage était moyen.

Facteurs d'évolution – l'élevage

Potentialité de maintien des haies (à partir du nombre d'UGB)

En 1970

En 2000



L'élevage en 1970

Facteurs de maintien des territoires bocagers

Afin de mener une extrapolation, nous avons considéré :

Les valeurs seuils obtenues lors de l'état des lieux valables en 1970

Nous retrouvons :

- Un centre où l'élevage domine,
- Un territoire où l'élevage est absent
- Une zone où le maintien du bocage était moyen

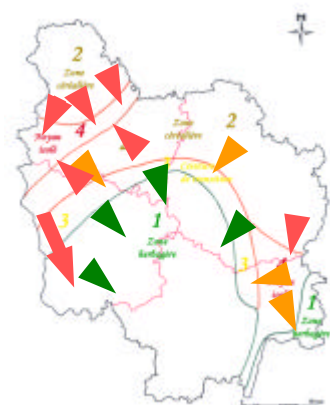
Des territoires aux potentialités différentes

Les régions étudiées montrent donc des territoires aux potentialités bocagères différentes. On met en évidence :

- deux secteurs qui ont évolué :
 - les zones céréalières qui en 30 ans ont exercé une forte pression sur les territoires intermédiaires ;
 - la zone herbagère, bocagère qui occupait un territoire plus vaste ;
- une "ceinture" entre ces deux zones, qui évolue progressivement vers la grande culture ;
- une partie de la Bresse louhannaise qui avait des potentialités bocagères fortes ;
- les noyaux isolés occupaient une place plus importante et avaient des caractéristiques bocagères plus intéressantes qu'aujourd'hui.

Des territoires aux potentialités différentes

En 1970 :



En 2000 :



Ce sont donc bien ces noyaux bocagers qui ont disparu en 30 ans et qui disparaissent encore de nos jours. Avec la ceinture de transition, ils sont les zones sensibles en matière de disparition du bocage en Bourgogne.

Questions soulevées

Faut-il zoner les actions, les aides en fonction de ces paramètres? Nous faisons une proposition basée sur trois grands ensembles (territoires non bocagers, bocagers et en transition) avec des priorités ciblées.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne, Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne, *Promouvoir l'arbre et la haie dans le paysage et l'économie rurale de la région Bourgogne*, janvier 2006, CD-Rom.

LE BOCAGE DANS LA PROCEDURE D'AMENAGEMENT FONCIER DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

D'après l'intervention de :

Francis CLUZEL – chargé de mission aménagement foncier, conseil général de la Nièvre

La loi sur le développement des territoires ruraux a redéfini la stratégie en terme d'aménagement foncier. Les conseils généraux sont devenus pilotes des opérations d'aménagement foncier : ils ont un rôle de programmation et de pilotage de ces opérations qui étaient du ressort de la préfecture (DDAF) auparavant.

Le conseil général de la Nièvre a décidé de mener une étude pour définir la façon de s'approprier cette politique. Il s'agit de dresser un bilan sur plusieurs opérations d'aménagement pour extraire les informations pertinentes afin d'élaborer une série de propositions d'actions à intégrer à un règlement d'intervention en aménagement foncier.

Opportunité d'une politique

- la nouvelle loi sur le développement des territoires ruraux (loi DTR) ;
- un nouveau transfert de compétences ;
- des enjeux : transparence de l'action de l'institution ; développement du territoire, prise en compte de l'environnement ;
- la réalisation d'un bilan ;
- la fondation d'une politique foncière.

L'aménagement foncier a pour vocation d'améliorer les conditions d'exploitation, d'être un vecteur d'aménagement du territoire et d'assurer la mise en valeur des paysages. Il a beaucoup évolué depuis les premiers remembrements (Loi Chauveau de 1918) jusqu'à la loi DTR de 2005.

La loi DTR a débouché sur :

- un transfert de compétences : le conseil général devient pilote des opérations ;
- une réduction des modes d'aménagement foncier : passage de 7 à 4 modes d'aménagement :
- aménagement foncier agricole et forestier ;
- échanges et cessions à l'amiable ;
- mise en valeur des terres incultes ;
- réglementation et protection des boisements ;
- possibilité d'avoir des actions sur des espaces périurbains : préservation des zones à potentialités agricoles et maintien d'une agriculture de proximité.

Elle a été promulguée le 24 février 2005 et doit être appliquée dès le 1^{er} janvier 2006.

La conduite du bilan

Une des préoccupations de l'étude était de voir comment l'environnement avait subi ces opérations de réaménagement.

- élaboration d'un cahier des charges : des opérations d'aménagement foncier ont été identifiées ; leur étude a permis de faire, entre autres, un bilan sur ce qui a été réalisé en matière de bocage ;
- élaboration d'outils méthodologiques : des questionnaires ont été envoyés aux élus et aux partenaires des opérations menées, et des entretiens ont été réalisés ;
- restitution des travaux : un rapport a été rédigé et des fiches de synthèse thématiques élaborées.

A.R.E.B.-12-03-06

Opérations identifiées

OPERATIONS OBJET D'UN BILAN		
Type	Récente	Ancienne
Remembrement classique	Moussy Cuncy	Dirol / Pouques-Lormes
Remembrement Article 10	Pouques-les-Eaux	Clamecy
Réglementation des boisements	Ouroux-en-Morvan Lavault-de-Frétoy	
Echanges amiables	Peu de procédures : Les 2 dernières datent de 2000 et 2001	

La synthèse du bilan a porté sur les trois axes de l'aménagement foncier : procédure ; développement du territoire ; prise en compte de l'environnement.

A.R.E.B.-12-03-06

Environnemental

Aspects positifs	Aspect négatifs
Volet environnement	
<i>Informations</i>	
La procédure permet de l'aborder	Peu prise en compte (opérations anciennes)
Lois protection de la nature / eau / paysage	
<i>Sensibilisation</i>	
Étude environnementale	
Appuis techniques	
Préservation de la faune sauvage	
<i>Environnement</i>	
Vue agréable	Haies arrachées pour en replanter
Composer avec la production	Nombre et emplacement des arbres

Propositions sur la procédure à suivre

- élaboration d'un outil : le règlement départemental ;
- définition d'un diagnostic communal préalable : la loi confie la compétence au département mais donne un rôle prépondérant aux communes. Elles doivent justifier leur demande : il sera demandé aux collectivités d'appuyer leur demande d'aménagement par un diagnostic préalable établi en partenariat avec toutes les forces vives de la commune (associations par exemple). L'objet du diagnostic sera de justifier la demande en montrant la volonté d'inscrire cet aménagement dans un développement du territoire communal. La réflexion menée doit être élargie au-delà du monde agricole. Ce diagnostic se présente sous la forme d'un document établi par le conseil général qui comporte des questions auxquelles la commune devra répondre. L'assemblée départementale donnera son avis en fonction de ce diagnostic ;
- mise en cohérence des études / consultation de la Commission Permanente ;
- création d'un comité de suivi ;
- définition de modes d'information : par exemple, informer les membres des commissions de leur rôle dans la procédure, sur le déroulement des procédures elles-mêmes ;
- réflexion sur les zones périurbaines : confiner la spéculation et maintenir une agriculture de proximité ;
- réflexion sur la maîtrise des agrandissements et l'implantation de nouveaux exploitants.

Conclusion

C'est la fin des ambiguïtés : en cas de problème, c'est vers le conseil général qu'il faut se tourner. Il est nécessaire de définir une politique transparente : il faut aller plus loin que l'outil validé qui constitue déjà une réelle prise en compte de cette nouvelle compétence : faire une charte, organiser des rencontres entre tous les intervenants : DDAF, géomètres... Il faut communiquer avec pertinence : il faut faire connaître et partager le règlement et les opérations (notion de concertation), rencontrer les communes, sensibiliser le grand public.

Questions et préconisations soulevées par l'étude

- Nécessité d'impliquer les collectivités dans une logique de réflexion à l'échelle de l'ensemble de la commune tant en terme d'aménagement du territoire que sur l'aspect paysager et bocager : la commune doit avoir une volonté d'aménagement de son territoire global, et pas seulement en fonction du développement agricole. Le conseil général doit aussi avoir ce rôle de sensibilisateur sur le plan du développement local et de prise en compte du patrimoine communal paysager et bocager communal.
- Rôle majeur du bureau d'études paysager dans la sensibilisation sur la préservation des paysages, du bocage, de la biodiversité... Les communes connaissent parfaitement leur territoire mais n'ont pas forcément les connaissances nécessaires pour envisager le côté environnement de ce territoire. Un bureau d'études peut apporter une meilleure

lisibilité de ce territoire en matière de paysage et d'environnement, apporter un autre angle de vue sur la perception qu'ont les habitants de leur commune (mettre en avant des points de vue intéressants qui pourraient être valorisés, des connaissances sur les rôles du bocage...).

- Problématiques concernant les haies :
 - Faut-il arracher pour replanter ? Il faut réfléchir à cet aspect : il s'agit de trouver un compromis entre le fait de ne pas les arracher et d'en maintenir un maximum plutôt que d'en replanter ;
 - Supprimer des haies ne doit pas être résolument pris comme un manque de respect du patrimoine : d'une part il est nécessaire d'intégrer et de s'adapter aux nouveaux modes de techniques agricoles et notamment au matériel et d'autre part, cela peut être un facteur de dégagement de points de vue particulièrement intéressants qui eux aussi font partie du patrimoine et doivent être accessibles ;
 - Quelle place pour les arbres dans les haies ? ils participent à la diversité mais peuvent être un frein à l'entretien et mal évoluer s'ils sont étouffés par la haie.
- Le règlement d'aides sur les travaux connexes distingue le cas des plantations et favorise les projets à caractère environnemental.
- L'un des objectifs de la politique est de constituer un groupe de travail dont l'un des chantiers pourrait être la prise en compte du paysage et du bocage dans les aménagements en allant plus loin dans l'exigence du conseil général : par exemple, caler les nouvelles limites avec des talus ou haies existantes à rechercher systématiquement, conserver les haies le long des routes, rechercher la fermeture du maillage bocager...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Conseil général de la Nièvre, *Projet de règlement départemental : aménagement foncier.*

Conseil général de la Nièvre, *Diagnostic communal*, document type destiné à aider la commune dans sa démarche.

Département de la Nièvre, conseil général, *Délibération*, 10 février 2006, Rapport n° 51.

LA PRESERVATION DES BOUCHURES DANS LE POS DE SAINTS-EN-PUISAYE

D'après l'intervention de :

Guy FROMENTIN, Maire de Saints-en-Puisaye

A cheval sur la Puisaye et la Forterre, la commune de Saints-en-Puisaye, qui compte un peu moins de 600 habitants, couvre environ 2 700 hectares. Un remembrement a été organisé sur l'ensemble du territoire communal dans les années 60. Il a conduit à la suppression de nombreuses haies, de talus et de chemins. Cette suppression était en grande partie justifiée ; la surface moyenne des parcelles était auparavant d'un demi-hectare, elle est passée à trois hectares. Mais, dans les années qui ont suivi, la suppression des bouchures s'est poursuivie de façon importante.

Dans le cadre du pays du Puisaye-Forterre, une enquête a été financée sur la commune. Elle a montré que les agriculteurs étaient partagés entre le maintien et la suppression des haies qui restaient. Sur proposition du maire, le conseil municipal a arrêté en 2002 une modification du POS, dont le règlement prévoit que l'arrachage des haies est désormais soumis à autorisation. Cet arrachage peut être autorisé, à condition qu'un linéaire au moins égal soit replanté si l'arrachage a lieu sur la partie Puisaye de la commune et si un linéaire, au moins deux fois plus important que celui qui a été arraché est replanté, sur la partie Forterre de la commune. Ces dispositions ont stoppé les arrachages de haies. Aucune autorisation n'a depuis été demandée. La commune a par ailleurs engagé deux projets de replantation de haies avec l'aide du conseil régional.

CONCLUSION

Les travaux et études exposés lors de cette rencontre ont mis en perspective les différentes expériences conduites en Bourgogne pour mieux connaître le bocage, les causes de sa régression comme les initiatives prises pour son maintien et sa restauration.

Ainsi, les études conduites par la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne ont montré que l'analyse des facteurs physiques (pédologie) et agricoles (occupation des sols, présence d'élevage, orientation technico-économique des exploitations...) permettait de déterminer 3 grands territoires bocagers dans notre région et de dessiner les différentes perspectives de l'évolution de leurs structures.

Cette étude soulève la question des perspectives de préservation du bocage en Bourgogne : les efforts doivent-ils se porter sur le maintien du bocage au sein des zones où il est encore bien présent ou sur sa restauration dans les zones où il est en régression importante ?

Dans cette même approche territoriale, une partie des exposés a fait ressortir l'importance de changer d'échelle pour assurer pleinement la pérennité des rôles du bocage et le replacer dans les évolutions des contextes agricoles, urbains et environnementaux. Aujourd'hui, le bocage se pense au niveau du maillage plus que du linéaire, au niveau de la commune plutôt que de la parcelle et à l'échelle du bassin versant. Il faut s'orienter vers une démarche collective portant sur un territoire et impliquer les collectivités dans une logique de réflexion sur l'ensemble de la commune tant en terme d'aménagement du territoire que sur les aspects paysagers et bocagers.

Pour assurer cette préservation du bocage, un ensemble d'instruments fonciers, réglementaires et financiers existent au niveau régional, mais sont souvent utilisés indépendamment les uns des autres. Des initiatives ont été prises par certaines collectivités territoriales afin d'envisager des complémentarités pour assurer la pérennité des haies. Il faut poursuivre et développer cette recherche de complémentarité et assurer une diffusion de la connaissance sur ces instruments.

La préservation du bocage est aussi intégrée dans les politiques environnementales et agricoles où il est parfois perçu de façon marginale (CTE – CAD) principalement pour son rôle paysager. Il apparaît important d'intégrer au niveau de ces politiques ses autres fonctions comme sa valeur pour la biodiversité et la qualité des eaux.

Plusieurs interventions ont par ailleurs mis en évidence la quasi-absence, au niveau de ces politiques, de programmes d'entretien, diminuant l'attractivité pour les contractants des mesures de restauration et de plantation de haies.

Aussi, des interventions ont souligné l'importance de "rendre la haie" rentable et de la faire subsister au-delà des fonds publics. Plusieurs pistes comme la définition d'itinéraire technique, le développement et la valorisation des productions directes de la haie et du bois énergie ou l'élaboration de contrats de valorisation des haies ont été explorées par les différents partenaires et ont permis de dégager des résultats probants et reproductibles pour maximiser la fonctionnalité des haies.

Une réappropriation des haies par les agriculteurs semble également indispensable. Des exposés ont montré que des perceptions différentes du bocage existaient entre les gens qui le vivent, ceux qui le voient et ceux qui le protègent. Face aux nombreuses représentations du

bocage, il est important d'utiliser un vocabulaire adapté afin de toucher un plus large public. Sur ce dernier point, les relais locaux et les agriculteurs déjà impliqués dans les démarches de préservation du bocage, l'animation et l'accompagnement local ont toute leur importance pour transmettre les techniques, informer sur les possibilités réglementaires et financières et faire passer l'importance de la préservation du bocage au niveau des différents maillons du territoire.

Enfin, le bocage est aussi présent aux abords des agglomérations et la périurbanisation, comme la part croissante qu'elle prend dans le territoire bourguignon, expliquent aussi le recul des haies en Bourgogne.

De ce fait, il paraît également important d'intervenir dans les différentes politiques transversales pouvant avoir un impact sur le bocage (aménagement du territoire, remembrement, urbanisme).

Plusieurs pistes de réflexion se sont dégagées de ces rencontres comme les échelles de prise en compte du bocage, les complémentarités des différents instruments existants pour sa préservation, la valorisation de ses différentes fonctions au sein des politiques agricoles et environnementales et son intégration dans les politiques transversales, la recherche d'une rentabilité de la haie et la prise en compte des nombreuses perceptions du bocage. Par ailleurs, ces rencontres ont fait remonter des besoins d'information complémentaire sur les aspects techniques, juridiques et économiques. De plus, il semblait nécessaire de coordonner les opérations de promotion, conseil, suivi et de mémoire à l'échelle de la Bourgogne.

Ces différents éléments seront pris en compte pour faire évoluer, avec les différents partenaires impliqués, l'"observatoire des bocages" vers un "réseau des bocages", qui, au-delà de l'observation de l'évolution des bocages, valorisera les pratiques conduites pour sa préservation.